

ASSEMBLÉE NATIONALE24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 304

AMENDEMENTprésenté par
M. Verny

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer les mots :

« ainsi que les matériaux et minerais nécessaires à ces activités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier la définition des activités revêtant un intérêt particulier pour la souveraineté industrielle de la France.